Les soupçons se portèrent immédiatement sur Debeer qui passe dans la commune pour un fort mauvais sujet, ivrogne, débauché, à demi sauvage, et auquel plusieurs habitants avaient entendu proférer des menaces de mort contre Mme Becquart et le personnel de la ferme.

Avis du crime ayant été donné dans toutes les directions, avec le signalement du coupable présumé, les agents de la police de sureté se mirent aussitôt en campagne, et mercredi, vers deux heures, Debeer était arrêté sur la Grand-Place de Lille et dirigé aussitôt sur Sequedin pour être confronté avec la victime.

Après avoir essayé de nier, Debeer a fini, paraît-il, par faire l'aveu de son crime, mais il aurait persisté à en vouloir cacher le mobile qu'on croit être le vol, car le fusil préparé dans une chambre attenante à celle de la victime était destiné sans aucun doute à tuer les époux Becquart. L'assassin eût fait ensuite main-basse sur les valeurs renfermées dans la maison d'habitation. Il n'a pu heureusement, grâce aux cris de la victime, exécuter son abominable projet.

Ce crime a causé une vive émotion dans le canton d'Haubourdin. — Depuis deux jours, des groupes nombreux de curieux venus de toutes les communes voisines stationnent près du théâtre de l'assassinat. — Mercredi, au moment de l'arrivée et du départ du meurtrier, la foule menaçait de lui faire au mauvais parti. — Il n'a dû son salut qu'à la ferme attitude des gendarmes et des agents chargés de sa garde.

L'état du malheureux Canada est très grave, mais tout fait espérer que grâce aux soins empressés dont il est l'objet, il survivra à ses affreuses blessures.

Avesnes. — Le train des voyageurs n° 22 du chemin de fer, partant d'Hirson à 7 heures 8 minutes du matin, pour arriver à Avesnes à 8 heures 10 minutes, a éprouvé mercredi un retard considérable et n'est entré en gare que vers midi, par suite d'un accident arrivé entre Hirson et Anor.

Le train ayant rencontré sur la voie trois wagons chargés de blé, abandonnés à la gare d'Anor par suite de l'imprudence d'un employé de la ligne, et descendant vers Hirson, il en est résulté un choc violent, à la suite duquel trois voyageurs auraient été légèrement contusionnés ; aucun d'eux ne porte plainte.

La perte matérielle à supporter par la compagnie sera de 15 à 20,000 francs.

Wormhouth. — L'incendie de la ferme de M. R. Ammeux, cultivateur à Ledringhem, est dû à la malveillance. Un petit drôle de onze ans, R. Verleene, domestique dans la maison, en est l'auteur.

Dimanche, Verleene étant rentré trop tard, reçut des reproches de Mme Ammeux, c'est alors qu'il résolut de se venger en mettant le feu à la maison. Il a été arrêté.

EPHÉMÉRIDE ROUBAISIENNE

16 Mai 1695. — Mort de d'Yolente de Werchin, princesse d'Epinoy, sénéchale de Hainaut, comtesse de Néchin, dame des baronniers de Cysoing, Roubaix, Herzelles, etc., épouse de Hugues de Melun, prince d'Epinoy, baron d'Antoing et Bouhers, connétable de Flandre, etc. ; laquelle dame fut inhumée au chœur de l'église de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix. Une pierre sépulcrale trouvée dans l'emplacement de l'Hôpital et conservée au musée, rappelle l'épitaphe de la dame de Roubaix.

Yolente de Werchin, fille aînée de Pierre de Werchin, seigneur de Roubaix, et d'Hélène de Vergy, fut mère de deux fils diversement célèbres et de deux filles dont l'une, mariée au prince de Ligne, lui succéda à la seigneurie de Roubaix.

L'aîné des fils Pierre de Melun, prince d'Epinoy, connétable héréditaire de Flandre, avait embrassé le parti des Etats-généraux pendant les troubles religieux des Pays-Bas et resta inébranlable dans ce parti malgré les pressantes sollicitations de sa mère ; c'est sa femme la princesse d'Epinoy qui s'est illustrée en défendant Tournai, en 1581, avec un héroïsme digne d'une meilleure cause.

Robert de Melun, second fils d'Yolente de Werchin connu sous le nom de Marquis de Roubaix, tué en 1585 au siége d'Anvers, avait embrassé le parti catholique et s'était acquis une grande réputation par ses actions militaires. Ses bravoure et son influence furent d'un grand secours au duc de Parme pour reconquérir les provinces Wallonnes, délivrer les catholiques opprimés et ranimer dans le pays l'esprit religieux qui depuis lors s'y est si bien conservé. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*, T. III, chap. IV.)

Etat-Civil de Roubaix.

— Déclarations de naissances du 14 mai. — Charles Blyweert, rue des Longues-Haies, cour Mulliez. — Eugénie Fourneau, rue des Jardins 2. — Jules Branche, rue des Filatures, 73. — Flore Parisis, rue du Fresnoy, cour Olivier, 1. — Angèle Cristal, rue de Magenta, 10. — Elisa Vanmeervenne, rue des Longues-Haies, cour St-Joseph, 7. — Maria Vollekindt, rue Bernard, cour Cornille, 10. — Paul Mondet, rue du Coq-Français, 70. — Georges Vandevenne, rue de la Lys prolongée, 2. — Florence Fack, rue de Beaurewart, cour Duforest. — Valentine Crépin, rue du Coq-Français, 55. — Henri Brunin, rue d'Alma, cour Grimonprez, 6. — Louis Braye, rue Decresme, cour Barenne, 4.

Déclarations de décès du 14 mai. — Arthur Peau, 19 ans, tisserand, rue du Duc, cour Carpentier, 12. — Zélie Lecomte, 30 ans, ménagère, rue du Tilleul, 58. — Louis Delevoye, 8 mois, rue du Tilleul. — Pierre Mathon, 3 ans, rue de Beaurewart, 97. — Marie Duhamel, 2 ans, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux 15. — Adèle Duprez, 70 ans, aux 3 Ponts. — Zoé Delmart, 18 ans, bobineuse, rue des Longues-Haies, 303.

Mariage du 14 mai. — Louis Brulois, 25 ans, charron, et Flore Fauvarque, 23 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 14 mai. — Georges Mahieu, rue Nationale. — Paul Bigo, rue de Tournai.

Déclarations de décès du 14 mai 1879. — Hélène Benoit, 5 ans 9 mois, Blanche-Porte.

Mariage du 12 mai 1879. — Charles Antrop, 34 ans, journaler, et Charlotte Lamot, 25 ans, soigneuse.

Du 13 mai. — Jules Vandekerckhove, 36 ans, plafonneur, et Reine Leclercq, 49 ans, sans profession.

Du 14 mai. — Léopold Cornard, 24 ans, boucher, et Maria Dutilleul, 26 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-CORNILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Archange-François-Joseph DUPONT, décédé à Roubaix, le 15 mai 1879, dans sa 80e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 17 dudit mois, à 9 heures, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin des Loups, par la rue de Lille.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Sophie-Appoline DESREUMAUX, décédée à Roubaix, le 16 avril 1879, à l'âge de 13 ans et 10 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Victoire BERTRANT, décédée à Roubaix, le 17 mai 1878, dans sa 18e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

M. Lemaire, président, assisté de MM. Dubrulle et Delaby.

Audience du 15 mai 1879

La Cour, prononçant sans l'assistance du jury, vu l'absence des accusés, a condamné sans débats, sur les réquisitions du parquet, les nommés :

Célestin-Oscar Hache, 39 ans, négociant failli, né et domicilié à Douai, *en fuite*, 8 années de travaux forcés et dispense de la surveillance, pour banqueroute frauduleuse banqueroute simple, et abus de blancs-seings.

Dumortier, Pierre-François, né à Rumegies, 41 ans, entrepreneur de menuiserie à Denain, *en fuite*, cinq ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse.

Louis Miltants, 25 ans, marchand de cuir à Roubaix, *en fuite*, cinq ans de travaux forcés pour banqueroute frauduleuse.

Félix Morrisson, ex-employé aux écritures de la Compagnie des Tramways de Roubaix, *en fuite*, dix ans de réclusion pour vols qualifiés.

Jules-Charles-Adolphe Chalenton, 30 ans, né à Rethel (Ardennes), surnuméraire à la recette particulière des finances de Cambrai.

Louis-François Henno, 39 ans, né à Lille, employé du télégraphe à Valenciennes.

Ces deux accusés, *en fuite*, chacun dix ans de réclusion pour vols qualifiés commis par Chalenton avec la complicité de Henno.

Belgique

L'enquête au sujet du mystérieux personnage arrêté, jeudi, à Tournai, continue. Il refuse obstinément de dire la provenance de la somme dont il a été trouvé nanti. On le maintient toujours en état d'arrestation. C'est le nommé Baugnée, garde-champêtre du faubourg de Maire qui a opéré la capture.

— Le rappel des miliciens de la classe de 1876 se fera pour le 19 mai courant.

Il avait aussi été question de rappeler ceux de la classe de 1875, mais des raisons d'économie ont, paraît-il, engagé M. le ministre de la guerre à n'en rien faire.

Le 9 juin, le 2e bataillon du 13e de ligne ira tenir garnison à Vilvorde pendant 19 jours ; deux compagnies du 3e bataillon iront à Louvain en juillet et deux autres à Termonde en août, également pendant 19 jours.

Ces déplacements ont pour objet de remplacer dans les garnisons qu'ils occupent les bataillons qui iront s'exercer au tir à la cible du camp de Beverloo.

— Chapelle-lez-Herlaimont. — Dimanche 11 mai, vers midi, un triste accident mettait en émoi la rue Haute, à Chapelle-lez-Herlaimont. Le petit Constant Colin, âgé de 4 ans, était monté avec plusieurs de ses amis sur un manége circulaire de vélocipèdes construit par le sieur Cordier Alexandre, mécanicien audit lieu.

Quoique l'enfant n'y courut aucun danger, sa mère voulut le reprendre quand le manége était en marche et dans la précipitation qu'elle mit pour arracher son enfant à un danger imaginaire, elle laissa tomber le petit être qui fut broyé sous les roues.

Ce n'était plus qu'un cadavre, quand on a transporté l'enfant chez ses parents, honnêtes ouvriers, qui sont dans une désolation facile à comprendre.

— Hier matin, le nommé Simon Gorain, ouvrier à la savonnerie de M. M..., rue des Augustins, à Tournai, a eu la figure et les mains fortement brûlées par la vapeur d'une *lessive* bouillante. Le malheureux a été conduit à l'hôpital, son état est très grave

Thuin. — Dans la nuit du 10 au 11, la gendarmerie a arrêté six ouvriers houilleurs qui se livraient à la destruction du poisson, à l'aide de cartouches de dynamite, dans la Vieille Sambre, à Landelles. On a saisi 12 kil. de poissons qui ont été vendus au profit des pauvres de la commune.

— Une scène sanglante a mis en émoi, hier après-midi, le quartier de la rue de la Fourche. Au fond d'une petite impasse, située dans cette rue, en face de l'*Hôtel de Vienne*, — l'impasse des Bœufs — se trouve un cabaret borgne.

Un jeune homme, commissionnaire, y était attablé avec deux femmes de mauvaises mœurs. Une dispute s'engagea entre eux et cette dispute s'envenima au point qu'une des femmes saisit un couteau et en frappa le jeune homme. Celui-ci prit la fuite, mais la femme le poursuivit et l'ayant rejoint au moment où il atteignait la rue de la Fourche, elle lui porta, dans le dos, deux nouveaux coups de couteau.

La victime de cette agression s'affaissa. Un agent de police, accouru aux cris poussés par le jeune homme, se porta à son secours, tandis qu'un autre agent arrêtait la femme et sa compagne.

Toutes deux furent conduits à la permanence et de là à l'Amigo.

Le jeune homme, après avoir reçu, sur place, les premiers secours, fut transporté à l'hôpital Saint-Jean. Ses blessures sont, dit-on, très-graves et mettent ses jours en danger.

FAITS DIVERS

— Vers le milieu de la nuit de mardi à mercredi, un incendie fort considérable s'est déclaré à Mansle et a réduit en cendres la maison d'habitation des frères Bonnin, propriétaires.

Depuis quelque temps, les frères Bonnin avaient manifesté leur intention de se suicider, et leurs facultés mentales s'étaient troublées, à la suite, dit-on, de la perte de plusieurs procès importants qu'ils avaient intentés.

Ils amassèrent donc des tas de fagots dans leurs appartements et les ayant enduits de pétrole y mirent le feu : puis ils éveillèrent leur servante et l'ayant fait sortir de la maison lui déclarèrent qu'ils allaient se jeter dans le feu.

La servante donna l'alarme et les secours arrivèrent aussitôt : mais l'incendie avait déjà fait de tels progrès que tous les efforts des pompiers durent se borner à circonscrire le foyer de l'incendie et à préserver les maisons voisines.

Au milieu du tumulte produit, on put voir les frères Bonnin à une des fenêtres de la maison incendiée se tenant par la main et se précipitant au milieu des décombres incandescents de la cour.

Quelques minutes plus tard, l'habitation s'effondrait avec un fracas épouvantable.

Les pertes dépassent 300,000 francs et n'étaient pas couvertes par une assurance.

Les frères Bonnin avaient l'un soixante-deux ans, l'autre soixante-trois.

— On lit dans la correspondance parisienne d'un journal radical de province cette information :

« Puisque je viens d'énumérer les affaires judiciaires parmi les éléments de curiosité dont se servent les journaux à un sou, les reporters taillent déjà leur plume pour nous rendre compte d'un procès qui promet d'être fertile en détails curieux et qui doit venir, le 21 de ce mois, au tribunal de la Seine.

« Il s'agit d'un procès en captation intenté par M. Adam, frère du sénateur décédé, contre Mme Edmond Adam, veuve et héritière de ce dernier, et plus généralement connue dans le monde des lettres sous le nom de Juliette Lamber. »

— Au moment où l'instruction laïque est préconisée à outrance, tandis qu'on attaque si vivement les maîtres congréganistes, l'*Avranchain* fait connaître le fait suivant, qui s'est passé dans un arrondissement voisin du sien :

« Le maître laïque d'une grande école, ayant à punir le fils, âgé de six ans, d'un clérical connu, lequel avait été forcé, faute d'autre classe, de placer ses enfants à la *communale*, ordonnait à cet enfant, sous peine de *calottes*, de soutenir, *pendant une demi-heure*, les bras tendus au-dessus de sa tête, un dictionnaire du poids de quatre livres. Inutile de dire que le pauvre petit a été immédiatement retiré de cette école. Un pareil traitement aurait pour résultat prochain de rendre bossu l'enfant non encore formé qui tenterait de for e ou de gré, de s'y conformer. Nous engageons les hommes forts de notre pays à essayer ce jeu, et ils verront combien de temps le plus solide d'entre eux résistera à cette fatigue. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 10 mai.

UN JEUNE EMPOISONNEUR

Un journal radical était contraint de convenir hier, que la criminalité prenait à Paris un développement inquiétant; il aurait pu ajouter que les enfants et les adolescents, — détail vraiment lamentable, — figurent pour une grosse part dans le contingent des criminels.

L'affaire que nous allons rapporter occupe plusieurs colonnes dans la *Gazette des Tribunaux*, et s'y étale dans tous ses hideux détails. Le journal judiciaire remplit un rigoureux devoir en portant tous ces faits à la connaissance de l'opinion, et ne pouvant le suivre dans tous ses développements, nous en voilerons la laideur dans un rapide résumé.

La *Gazette* fait précéder son compte-rendu des débats de ces justes observations :

L'attention du moraliste et du législateur devrait se porter davantage sur les affaires d'assises. Le spectacle de nos audiences est tristement instructif et vaut qu'on s'y attache. De tout temps, dans les grandes villes surtout, on a eu à déplorer la perversion prématurée et la précocité dans le crime. Mais on doit faire remarquer que les crimes commis par de tout jeunes gens deviennent plus fréquents et révèlent par leurs détails une dépravation plus grande dans le milieu où ils se commettent. Pour ne parler que des faits récents soumis actuellement à l'instruction et que chacun a présents à la mémoire, nous avons vu, tous ces derniers temps, défiler à la cour d'assises une série de jeunes vauriens. L'autre jour, c'était un jeune ouvrier de dix-huit ans, qui incendiait et volait pour « faire la noce. » Hier, c'était un jeune homme de dix-sept ans, un petit clerc de notaire venu de sa province à Paris, avec une fille publique « parce qu'on s'y amuse », et qui tentait d'assassiner un parent, son bienfaiteur.

Aujourd'hui c'est un jeune ouvrier de vingt ans qui vient répondre à une accusation d'empoisonnement sur sa maîtresse, une fille de dix-sept ans, dont il avait fait la connaissance dans un bal public et avec laquelle il vivait depuis deux ou trois années. Aussi bien cette dernière affaire présente des particularités notables et un certain intérêt juridique.

Sur la table des pièces à conviction sont déposés plusieurs bocaux contenant les entrailles de la victime. Ils ne sont pas hermétiquement bouchés et il s'en exhale une odeur nauséabonde. Dès que la cour a pris séance, M. le président les fait emporter par les gardes.

On introduit ensuite l'accusé. Il est mince, presque imberbe. Il est proprement vêtu. Sa figure n'est pas antipathique et son attitude est décente. Il déclare se nommer Charles Gaudot, né à Paris, le 1er décembre 1858, bimbelotier.

Dans son interrogatoire, l'accusé nous fait connaître que son père a été transporté après la Commune, et qu'il vit actuellement séparé de sa femme. Quant à lui, il avoue n'avoir point reçu d'éducation sérieuse, et celle qu'il a, il l'a puisée dans les romans et les théâtres de barrière.

En ce qui concerne le crime, voici en deux mots ce qui s'est passé : a la suite d'une violente dispute, la malheureuse fille, sa compagne, a demandé du poison pour se détruire; Gaudot ne s'est point fait prier pour s'en procurer. Il est allé acheter cinquante grammes de vert de Millis. Le passage suivant de l'interrogatoire nous fera connaître de quelle façon le toxique a été administré :

Le président. à l'accusé. — Vous présentez le poison à Léontine, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Elle le boit sans croire que ce soit vraiment du poison; vous lui administrez donc le toxique et l'accusation vous dit que vous commettez le crime d'empoisonnement.

R. Je ne voulais pas la tuer.

D. Elle s'aperçoit ensuite des effets du breuvage. Elle se tord dans les convulsions. Ne vous a-t-elle pas dit à ce moment : « Je souffre, prends du poison avec moi. » Et n'avez-vous pas refusé?

R. Non, monsieur, c'est inexact.

D. Mais vous l'avez dit dans votre premier interrogatoire ?

R. C'était par drame et par fanfaronade.

D. Un souvenir de scènes dramatiques et de romans?

R. Oui.

D. Vous lui avez fait prendre un second verre?

R. Elle m'a dit : « Je souffre trop, donne-moi un second verre. » Je lui ai offert, elle n'en a plus voulu. Je l'ai jeté par terre.

Transportée à l'hôpital Lariboisière, la malheureuse Léontine est morte cinq jours après ce lugubre drame.

Les dépositions des témoins confirment tous les faits contenus dans l'acte d'accusation.

M. l'avocat général Loubers soutient l'accusation, et Me Lachaud présente la défense.

M. le président résume les débats.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

Me Lachaud pred des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la cour de ne prononcer aucune peine contre l'accusé.

La cour, après en avoir délibéré, rejette ces conclusions.

Statuant sur l'application de la peine, elle condamne Gaudot à huit ans de travaux forcés et dix ans de surveillance.

POURSUITES DISCIPLINAIRES

La cour de cassation, chambres réunies en chambre du conseil, a statué hier sur la poursuite disciplinaire formée par M. le garde des sceaux contre M. de Larralde-Diustéguy, président du tribunal civil de Bayonne, inculpé de s'être associé à une manifestation politique, à Biarritz, le 15 août 1878, en assistant à une messe et en signant une adresse à l'ex-prince impérial.

La cour a appliqué à ce magistrat la peine de la censure simple.

LETTRES MORTUAIRE ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Logogriphe

Je marche sur sept pieds : célébré par Horace,
A ses vers pleins de feu je donnais de la grâce ;
Tu trouveras, lecteur, en me décomposant,
Un arbre, de nos bois ornement imposant ;
Une note, un marais où de l'hydre homicide
Le sang fut répandu par le vaillant Alcide ;
L'amante de Tibulle et ce que font souvent
Ceux qui vont promener au boulevard de Gand ;
Un animal criard et pourtant fort utile,
Qu'on voit chaque matin arriver à la ville ;
Le cirque où le gladiateur
Soutenait un combat cruel et difficile.
Je m'arrête, il est temps ; devine, cher lecteur.

Les mots du Logogriphe d'hier sont : *Espoir, soie, or, rose, osier, roi, repos, pois, Pise, poire, prose, sirop, Sire, proie, soir.*

NOUVELLES DU MATIN

Conseil des ministres

Paris, 15 mai, 8 h. soir.

Suivant le *National* le Conseil des ministres tenu dans la matinée s'est associé à l'opinion de M. Tirard que les tarifs doivent être établis le plus promptement possible.

Chambre des Communes

Londres, 15 mai 8 h. soir.

Sir H. Northcote dit que le gouvernement britannique a souvent engagé la Porte à exécuter l'article XXIII du traité de Berlin, concernant les réformes à introduire dans l'administration des provinces de la Turquie d'Europe.

Le gouvernement a renouvelé ses représentations tout récemment.

Le conseil fédéral

Berlin, 15 mai, soir.

Le conseil fédéral a adopté le projet relatif à l'exécution provisoire de la loi introduisant des modifications dans le tarif douanier.

NOUVELLES DU SOIR

Informations

La *République française* publie la note suivante :

« La discussion sur le projet d'arrêté demandé au conseil d'Etat contre l'archevêque d'Aix par M. Lepère appelant comme d'abus, est venu hier en séance générale au conseil d'Etat. Le Conseil était au grand complet ; sur les 94 membres actuels du Conseil, 90 au moins étaient présents. M. Marbeau a commencé à deux heures et quart, la lecture de son rapport.

» Le Conseil d'Etat a déclaré, à une forte majorité, croyons-nous, qu'il y avait abus.

» En conséquence, le mandement frappé doit être saisi par les ordre du ministre de la justice dans toutes les mains où il se trouvera.

« Il est probable que l'arrêt du Conseil d'Etat sera affiché tout au moins dans toutes les paroisses du diocèse d'Aix. »

—

Une proposition de loi sera déposée par M. Duvaux et un certain nombre de ses collègues, tendant à la suppression de l'aumônerie militaire.

—

Dans un lettre adressée au *Siècle*, M. Henri Brisson proteste contre certaines idées sur les congrégations religieuses qui lui avaient été attribuées par la *France*.

Petite Bourse du 15 mai.

3 0/0, 79,70 50/0, 113 92,1/2 97,1/2 95 — Italien, 79,80 87,1/2 Turc, 11,35. — Banque Ottom. 504. 37 503, 12 50437 .— Egypte, 202. 50 201,87 Florin 68, 3/4 5/8 3/4 —. Russe 88 3/4 — Hongrois, 82 1/8 1/16 1/8 Extérieur 15, 1/8 Marché très ferme. Assez animé.

Dépêches Télégraphiques

Russie

On nous écrit de Saint-Pétersbourg, 30 avril-12 mai :

«Des télégrammes annoncent qu'un immense incendie a éclaté, hier, dans la nuit à Irbitt. Toute la partie nord de la ville est presque complètement détruite ; l'incendie continue, les pertes sont très considérables.

«La ville d'Irbitt est célèbre par sa foire qui a lieu au mois d'août, et qui est la plus importante après celle de Nijni-Novogorod. Le chiffre moyen des affaires qui s'y traitent est, d'après des données officielles, d'environ 100 millions de roubles.

«On écrit de Batoum au *Golos* que les environs de cette ville ne sont autre chose qu'un immense cimetière, qui exhale des émanations très insalubres, vu l'énorme quantité de cadavres d'hommes et de chevaux qui y ont été ensevelis pendant la guerre. Aussi les autorités de la ville ont-elles informé le ministre de l'Intérieur que des mesures énergiques doivent être prises immédiatement pour prévenir une épidémie.»

Panama, 7 mai.

L'insurrection qui a éclaté à Canca est terminée; il y a eu environ 350 tués. La communication télégraphique est interrompue entre le Pérou et l'Europe, l'amiral chilien ayant coupé le câble à Iquique, et pris à bord le bout du câble afin de communiquer directement avec son gouvernement.

Washington, 15 mai.

On a présenté au Sénat une proposition invitant le président Hayes à entamer des négociations avec la France dans le but d'arriver à la conclusion d'un traite de commerce basé sur la réciprocité.

Londres, 16 mai.

Chambre des Communes — M. O'Conor Don propose un bill tendant à établir une Université Irlandaise sous le nom d'Université de Saint-Patrick, avec une dotation de 1.500,000 livres sterling, prélevée sur les fonds de l'Eglise Irlandaise.

Sir Stafford Northcote s'abstient de répondre avant d'avoir pris connaissance du texte du bill, lequel est adopté en première lecture.

Le Cap, 29 avril

Aucun mouvement militaire n'est annoncé.

Lord Chelmsford se rendra d'Utrecht à Kambula d'où partiront incessamment les forces anglaises.

Les Boers se sont séparés tranquillement agres avoir présenté à Sir Bartle Frère une adresse à la Reine d'Angleterre en faveur de leur indépendance.

Sir Bartle Frère a refusé de se charger de remettre cette adresse.

Allemagne

Berlin, 15 mai.

Le conseil fédéral a adopté le projet de loi relatif à l'exécution provisoire de la loi introduisant des modifications dans le tarif douanier, conformément aux résolutions de la commission des tarifs et de la commission judiciaire.

Hollande

Rotterdam, 15 mai.

Les directeurs de la société de commerce africaine, établie à Rotterdam, sont en fuite.

Plusieurs maisons de Rotterdam ont demandé un sursis.

DERNIÈRE HEURE

Question des tarifs

Paris, 16 mai, 4 h. 30 soir.

La Commission des douanes a consacré la matinée à l'audition du discours de M. Guillemin, député d'Avesnes, qui s'est attaché à réfuter les conclusions du rapport de M. Méline. L'orateur s'est efforcé de démontrer que la production des filatures en France, ne ralentit pas et que l'importation des matières premières a augmenté, à la suite de la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

M. Guillemin a contesté l'exactitude des chiffres de M. Méline, sur l'écart entre les prix d'établissement des broches en France et en Angleterre.

M. Estancelin a remis au président de la Commission, l'expression des vœux, émis par les sociétés agricoles de 65 départements, favorables à l'établissement de tarifs protecteurs.

AVIS

LAIT PUR

M. Mulliez-Deplasse, cultivateur à Wattrelos, informe le public qu'il tient, en son dépôt, chez M. Antoine Dupont, rue de l'Omelet, 24, à Roubaix, du lait pur et de première qualité au prix de 0,25 centimes le litre. 18648

COMMERCE

MARCHÉ LINIER DE LILLE

15 mai 1879

Lins de pays. — Les affaires ont continué à être assez actives, à prix fermes. En campagne, les achats étaient devenus difficiles parce que la nouvelle récolte était très-retardée par la température froide.

Etoupes de peignage. — Pas de changement à signaler.

Lins de Russie. — Il s'est encore traité quelques affaires, mais elles ont été restreintes par suite des prix plus élevés demandés sur quelques marchés.

Fils. — La situation n'est pas sensiblement modifiée, les gros fils d'étoupe, filés à sec, obtiennent seuls une certaine amélioration.

Fils de jute. — Grande fermeté et augmentation de 2 c. environ au kilog. pour les cardés, occasionnée par la demande suivie des fils et une augmentation de 10 0/0 sur les matières premières. Les peignés n'ont pas encore subi ce mouvement de hausse, mais il y a plus de fermeté.

Toiles. — Petites affaires sans changement.

Principalité de Lille. — Etat des quantités de toiles, fils et lins importés et exportés pendant la 1re décade du mois d'avril 1879.

Importations. — Lin brut 6 000 kil. — Lin teillé 556,761 k. — Etoupes de lin 128,385 k. — Fils de lin 37,499 k. — Fils d'étoupes »» »»» k. — Fils de jute »»» »» kil. — Toiles de lin 6,762 k.

Exportations. — Lin brut 174,241 kil. — Lin teillé 63,945 k. — Etoupes de lin 185,131 k. — Fils de lin 14,292 k. — Fils d'étoupes 1,279 k. — Fils de jute 2,611 k. — Toiles de lin 553 kil.

Port de Dunkerque. — Importations et exportations des matières textiles du 6 au 12 mai 1879.

Importations. — Lin 346,339 k. — Jute 295.540 k. — Chanvre 25,000 k. — Etoupe 85,900 k. — Fils de jute »»,»»» k. — Fils de lin »»,»»» k. — Toiles de lin »»,»»» k. — Toiles de jute 5,016 kil.

Exportations. — Lin »»» k. — Chanvre »»» k. — Etoupe 956 k. — Jute 0,000 k — Fils de lin 3,829 k. — Fils de jute 20,908 k. — Toiles de jute 165 kil.

MARCHÉS BELGES

Les marchés restent peu approvisionnés et les prix ont été de nouveau en faveur des vendeurs.

(*Journal-Circulaire.*)

Adresses Industrielles & Commerciales

MODES

Mme DÉSIRÉ CARETTE
rue Pauvrée, 31.
RETOUR DE PARIS
Grand choix de modèles confectionnés, haute nouveauté. 18113

Charbons

J. VOREUX fils, rue de Mouveaux, 61 bis, Roubaix. 18629

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.
Articles de blanc

A. BOUTRY, 41, rue de l'Espérance. — Pavages et sabs. le graviers. — Réparations.

Confections

Au Palais de Cristal. MONCHY-DUPIRE Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confection, our hommes.* 14065

Epicerie — Comestibles

OUDAR-FLORIN, rue Inkermann, 4e 6, à Roubaix.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 14062

FOURNIER-DELFORTRIE. ARTICLES DU JAPON pr fêtes et cadeaux, Grande-Rue 6, Roubaix. 1158

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie. 14074

H. HOFFMANN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. — **Location de services de table.** — Cloches de jardin. — Bouteilles et bouchons. — Porcelaines, faïences, et cristaux. 1654

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 15 mai, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Nice 762, Biarritz 774. La dépression qui était hier sur la mer du Nord est aujourd'hui sur la Belgique. Probable : vent Nord-Ouest d'abord, puis retour possible vers Sud-Ouest. Temps à averses.

Situation à Lille, le 16 mai 1879. — Baromètre : très-forte hausse, *beau temps*. Le tems s'améliore. Vent E.-N.-E. Thermomètre, 8 h. matin, plus 9 0/10, 10 h. plus 11 0/10; midi, plus 12 0/10; 2 h. soir, plus 14 0/10.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
du 15 Mai, 6 heures soir.

Huile de colza		**Farines 8 marques**	
Disponible	82	Courant	59 25
Courant	82 81 75	Juin	59 75 60
Juin	82 25 .	Juillet-Août	60 25 75
Juillet-Août	83 25 75	4 derniers	61 61 25
4 derniers	84 25 50	**Farines supérieures**	
Huile de lin		Courant	57 25 ..
Disponible	69	Juin	57 50 75
Courant	68 75 ..	Juillet-Août	58 25 ..
Juin	69 5 ..	4 derniers	59 50 ..
Juillet-août	70 50 .	M. Darblay.	60 .. ..
4 derniers	71 25 71	**Blés**	
Spiritueux		Courant	27 80 75
Courant	55 25 50	Juin	27 85 75
Juin	56	Juillet-Août	27 85 75
Juillet-août	56 50 .	4 derniers	28 17 75
4 derniers	56 25 ..	**Seigles**	
Stock 10625 pipes		Courant	18 50 ..
Circulation 75		Juin	18 75 ..
Sucres		Juillet-Août	18 75
N° 1 013 cour.	49 25 .	4 derniers	18 50 75
N° 7 9 d.	55 25	**Avoines**	
Blanc 3 cour.	58 57 75	Courant	17 75 65
Juin	58 25 50	Juin	17 75 ..
Juillet-août	58 50 75	Juillet-août	18 25
4 derniers	58 25	4 derniers	18 75 19
Raffinés 136 50 à 137 50			

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
15 Mai. — 6 heures soir

Huile colza en f. d.	82 .	Esprits	55 50 55 .
id. en tonnes	84 .	Farines 8 m.	59 25 .
id. épurée	92 .	Supérieure	57 25 ..
Huile de lin en f. d.	69 .	Suif	78 .. ..
id. en tonnes	71	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	55 25	Ceylan	215
id. 10/13 d.	49 25	Haïti	210
id. blanc 3 c.	57 7	Rio	190
Raffin. bonn. sorte	1.6 50	Cacaos Para	180
id. belle sorte	137 50	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 25	Haïti	110
Mélasse de fab.	11 . .	Trinité	165
id. raffinerie	12 5 15	Caraque	200 à 400

PARIS, 16 mai. — *Dépêche de 2 heures.*

Huile de colza		Juin	58 »»
Courant	81 75	Juillet-août	58 25
Juin	82 »»	Raffinés	136 50 à 137 50
Juillet-août	82 75	**Farines 8 marques**	
4 derniers	84 25	Courant	59 25
Huile de lin.		Juin	60 »»
Courant	69 »»	Juillet-août	61 »»
Juin	69 25	4 derniers	61 25
Juillet-août	70 50	**Blés**	
4 derniers	71 25	Courant	27 75
Spiritueux		Juin	27 75
Courant	56 »»	Juillet-août	27 75
Juin	56 25	4 derniers	27 75
Juillet-août	56 75	**Seigles**	
4 derniers	56 50	Courant	18 50
Sucres roux		Juin	18 75
10/13	49 25	Juillet-août	18 75
7/9	55 25	4 derniers	18 50
Sucres blancs		Marq. Darblay	60 »»
Courant	57 75	Temps : pluvieux.	

16 Mai	Huiles l'hectolitre		Graine l'hectolitre		Tourtx l'hectolitre	
Colza	73 ..	73 25	21 ..	23 ..	16 .	18 .
Colzaépurée	79 ..	79 25	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. g.	.. ..	.. ..	29 .	.. ..	.. ..	.. ..
Lin g. pays	67 ..	.. ..	21 50	24 ..	29 ..	30 ..
Lin g. étran.	62 50	.. ..	20 50	22 ..	23 ..	26 ..
Caméline	65 ..	.. ..	18 ..	20 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	.	.. ..	15 ..	16 ..	15 ..	15 ..

BO